

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	6

Date de la convocation
21 janvier 2020

Date d'affichage
21 janvier 2020

Objet de la Délibération

Indemnité de conseil percepteur 2019
N° 5.2020

Séance du 30 janvier 2020

L'an deux mil vingt, et le vingt et un janvier à vingt heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Jean-Pierre Sevrez

Présents : Jean-Pierre Sevrez, Olivier Fons, Michel Gonnet, Elodie Lefebvre, David Le Guen, Sylvie Mathon, Florence Gaillard

Pouvoir : de Régis Jouffrey à Jean-Pierre Sevrez

Secrétaire de séance : Florence Gaillard

*

Monsieur le Président présente aux membres du conseil syndical la fiche d'indemnité de conseil pour 2019 attribuée à Monsieur Didier Laurent, Receveur.

Il propose d'attribuer 50% de cette indemnité.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

- donne son accord pour octroyer 50% de son indemnité de conseil à Monsieur Didier Laurent, soit 468.89€ brut/2 = 234.44€ brut - 424.21 € net/2 = 212.10€ .

- dit que la somme correspondante sera inscrite au BP 2019 du SIVOM.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Le Président,
Jean-Pierre SEVREZ

Nombre de voix pour : 6
Nombre de voix contre : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

--

et publication ou notification